



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 53515

## Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo. En effet, Amnesty International s'est récemment fait l'écho, dans un rapport, de la « dignité humaine réduite à néant » au Congo, dénonçant en particulier les meurtres de civils, les viols et les procédures arbitraires. Ces exactions, qui seraient commises par les forces armées gouvernementales comme par les rebelles, si elles sont confirmées, doivent être dénoncées sans faiblesse. Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement français sur la situation au Congo.

## Texte de la réponse

La persistance de la guerre depuis août 1998, la présence en République démocratique du Congo de nombreuses milices armées et l'occupation de près de la moitié du territoire congolais par des troupes étrangères entraînent d'innombrables violations des Droits de l'Homme, qui restent pour la plupart impunies. La situation est aggravée par les conséquences humanitaires (déplacements de populations) et sociales (exaspération des tensions ethniques dans l'Est) du conflit. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des Droits de l'Homme en République démocratique du Congo a dressé la liste accablante de ces violations, confirmant l'appréciation très négative portée par Amnesty International dans son rapport intitulé « la dignité humaine réduite à néant ». Ces violations sont commises sur l'ensemble du territoire congolais, mais de façon plus systématique et plus grave selon lui dans les zones occupées par les mouvements rebelles et leurs alliés. A partir de ces informations notamment, la France, au titre de la présidence de l'Union européenne, a élaboré et présenté la résolution des Nations Unies sur les Droits de l'Homme en République démocratique du Congo qui a été adoptée lors de la dernière Assemblée générale. Elle ne manque pas de mettre également l'accent sur cette question lors de ses prises de position publiques et ses contacts bilatéraux, que ce soit avec le gouvernement ou avec les représentants des mouvements rebelles, en signalant le cas échéant certains cas individuels. Si l'état de guerre ne saurait justifier le non-respect des droits élémentaires de la personne humaine qui prévaut trop souvent, il est clair que le conflit régional qui déchire le pays retarde les progrès attendus dans ce domaine. La cessation des hostilités consolidée par le déploiement d'une opération d'observation du cessez-le-feu par les Nations Unies, le départ des troupes étrangères et l'ouverture d'un dialogue politique entre Congolais constitueraient des pas importants pour obtenir des progrès dans le secteur des Droits de l'Homme. La France en est pleinement consciente. Elle ne ménage pas ses efforts, en étroite liaison avec ses partenaires de l'Union européenne et du Conseil de sécurité, pour obtenir des belligérants le respect de l'accord de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1304 du 16 juin 2000 qui demande à l'Ouganda et au Rwanda d'engager, les premiers et sans tarder, leur retrait du territoire congolais, chaque étape de ce retrait devant être suivie d'une mesure réciproque de la part de l'autre camp. Tout en étant consciente qu'il est impossible d'imposer la paix aux protagonistes, la France poursuit sans relâche ses efforts pour obtenir des avancées sur chacun de ces volets. En particulier, elle propose l'actualisation du mandat de la mission d'observation des Nations Unies au Congo (MONUC phase II de 5 500 hommes selon la résolution 1291, non encore déployés) et refuse tout retrait, même partiel, de celle-ci, qui risquerait d'inciter à la reprise des

combats à grande échelle. Elle fait valoir l'importance de réunir, le moment venu, une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui permettrait de créer les conditions d'un règlement global de la crise et d'instaurer une paix durable en Afrique centrale.

## Données clés

**Auteur** : [M. André Vallini](#)

**Circonscription** : Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 53515

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 novembre 2000, page 6284

**Réponse publiée le** : 18 décembre 2000, page 7116